

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 067-216702126-20250422-ARRETE482025-AR

0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0



portant abrogation de la délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dany KUNTZ, adjoint au Maire

Madame le Maire de la Commune de Holtzheim

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18 et L2122-20
VU l'élection de M. Dany KUNTZ en qualité de 5^{ème} adjoint au Maire de Holtzheim en date du 25 mai 2020
VU la délégation de fonctions et de signature accordé à M. Dany KUNTZ par arrêté n°033/2025 du 26 mai 2020
VU le courrier de M. Dany KUNTZ du 16 avril 2025 réceptionnée en date du 22 avril 2025, exprimant son refus d'assurer l'ensemble des missions dans le cadre de ses délégations

ARRETE

- Article 1^{er}** Il est mis fin à toutes les délégations de fonction et de signature consenties à M. Dany KUNTZ, 5^e adjoint au maire.
- Article 2** L'arrêté n° 033/2025 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à M. Dany KUNTZ, 5^{ème} adjoint au Maire, est abrogé.
- Article 3** L'abrogation des délégations de fonction à M. Dany KUNTZ entraîne la fin du versement des indemnités de fonction qui ne sont dues, en application des dispositions de l'article L. 2123-24 que pour l'exercice effectif des fonctions exécutives.
- Article 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, publié et transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au comptable public.
- Article 5** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Copie de l'arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- au comptable de la collectivité
- à M. Dany KUNTZ

Holtzheim le 22 avril 2025

Le Maire Pia IMBS

Notifié le 23 4 2025